Information sur le vaccin à ARNm contre la COVID-19 pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans

Santé publique – Fiche d'information pour parents et tuteurs
Septembre 2023

Manitoba

L'immunisation est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada[1]. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

La présente fiche d'information concerne les personnes âgées de 6 mois à 4 ans qui recevront le vaccin à ARNm contre la COVID-19.

Les recommandations relatives au vaccin contre la COVID-19 diffèrent pour les enfants qui sont modérément à gravement immunodéprimés. Si votre enfant est modérément à gravement immunodéprimé en raison d'une maladie (p. ex., greffe d'organe, leucémie) ou d'un traitement (p. ex., chimiothérapie, stéroïdes à forte dose) ou s'il a une maladie auto-immune, reportez-vous à la fiche d'information intitulée « Vaccin contre la COVID-19 : Information pour les personnes qui ont une maladie auto-immune ou qui sont immunodéprimées », que vous trouverez à l'adresse manitoba.ca/covid19/public-resources.fr.html.

Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie contagieuse causée par le virus SARS-CoV-2, qui fait partie de la famille des coronavirus. Le virus responsable de la COVID-19 peut se propager d'une personne à une autre par les aérosols et les gouttelettes respiratoires provenant d'une personne infectée. Nous créons des aérosols et des gouttelettes respiratoires pendant nos activités de la vie courante, comme en parlant, en toussant, en respirant, en éternuant ou en chantant. La COVID-19 peut aussi se propager si nous touchons un objet sur lequel repose le virus et que nous portons nos mains non lavées à notre bouche, à notre nez ou à nos yeux. La plupart des personnes infectées par le virus développeront des symptômes de maladie respiratoire allant de faibles à modérés, mais le virus peut toucher différentes personnes de différentes façons. Certaines seront gravement malades et auront besoin d'une consultation médicale.

Des données à jour portant sur les infections à la COVID-19 au Manitoba sont publiées à l'adresse manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/covid-19/index.fr.html.

La COVID-19 touche-t-elle les enfants?

La plupart des enfants qui contractent la COVID-19 ne présentent pas de symptômes ou seulement des symptômes légers, mais certains tombent gravement malades au point de devoir être hospitalisés. Les enfants ayant un problème médical sous-jacent peuvent présenter un risque accru d'être gravement malades. Les enfants infectés par la COVID-19 risquent de développer un syndrome inflammatoire multisystémique, une complication rare mais grave d'une infection à la COVID-19. Les enfants ayant développé ce syndrome doivent habituellement être hospitalisés.

Les enfants peuvent aussi présenter des symptômes correspondant à ceux du syndrome post-COVID-19 (aussi appelé la COVID longue). Il semble que les enfants ont un risque de syndrome post-COVID-19 inférieur à celui des adultes, mais des recherches sont en cours afin de déterminer la fréquence et la gravité du syndrome post-COVID-19 dans la population pédiatrique.

Qu'est-ce que la formule de vaccin à ARNm contre la COVID-19 actualisée?

Des formules actualisées de vaccin à ARNm contre la COVID-19 ont été mises au point pour assurer une protection contre la souche XBB.1.5 du virus de la COVID-19. Leur utilisation a été autorisée chez les personnes suivantes :

[1] Agence de la santé publique du Canada.

- personnes âgées de 6 mois et plus qui n'ont jamais reçu de vaccin contre la COVID-19;
- personnes âgées de 6 mois et plus qui ont déjà reçu une dose de vaccin contre la COVID-19 et en ont besoin d'au moins une autre pour compléter leur série primaire;
- personnes âgées de 6 mois et plus qui ont complété leur série primaire de vaccins contre la COVID-19 et à qui il est recommandé de recevoir une dose supplémentaire à l'automne 2023.

Mon enfant devrait-il recevoir une dose de la formule de vaccin à ARNm contre la COVID-19 actualisée s'il a déjà reçu plus d'une dose de vaccin?

Selon les données, la protection conférée par le vaccin contre la COVID-19 s'atténue avec le temps. Une dose de la formule actualisée permettra de rétablir cette protection.

Dès l'automne 2023, il est recommandé aux personnes âgées de 6 mois et plus qui ont déjà été vaccinées contre la COVID-19 de recevoir une dose de la nouvelle formule de vaccin contre la COVID-19 s'il s'est écoulé au moins six mois depuis leur dernière dose ou une infection au SRAS-CoV-2 confirmée, selon ce qui est le plus récent.

L'immunisation est particulièrement importante pour les personnes présentant un risque accru d'infection à la COVID-19 ou de maladie grave :

- adultes de 65 ans et plus;
- résidents de foyers de soins de longue durée et d'autres milieux collectifs;
- personnes ayant un problème médical sous-jacent qui augmente leur risque de contracter une forme grave de la COVID-19;
- femmes enceintes;
- membres des communautés des Premières Nations et des communautés métisses et inuites;
- membres de groupes racisés et d'autres groupes en quête d'équité;
- personnes qui fournissent des soins de santé communautaires essentiels.

Le vaccin contre la COVID-19 pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans est-il le même que celui qui est administré aux enfants plus âgés?

De façon générale, oui. Toutefois, la dose de vaccin à ARNm qui est administrée aux jeunes enfants est moins élevée que celle qui est administrée aux enfants plus âgés, aux adolescents et aux adultes.

Les vaccins à ARNm sont-ils sécuritaires?

Oui, ils le sont. En général, les effets secondaires observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Ils étaient généralement légers ou modérés et disparaissaient quelques jours après la vaccination. Ces effets comprenaient les suivants :

- douleur, rougeur et enflure au point d'injection;
- irritabilité et pleurs;
- somnolence;
- fièvre;
- perte d'appétit.

Ce sont des effets secondaires courants du vaccin, et ils ne présentent aucun risque pour la santé de votre enfant. La prise de médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol[MD]) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil[MD]) peut être envisagée pour le soulagement de ces effets indésirables (comme la douleur ou la fièvre, respectivement), s'ils surviennent après la vaccination.

Il ne faut JAMAIS donner de l'acide acétylsalicylique (p. ex., Aspirine[MD]) aux enfants, car ce médicament peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.

Comme c'est le cas avec tous les vaccins, des effets secondaires plus graves sont possibles, mais rares.

Les réactions allergiques surviennent généralement peu de temps après l'administration du vaccin. **C'est pourquoi tous les enfants, les adolescents et les adultes demeurent systématiquement en observation pendant au moins 15 minutes après la vaccination**. Votre enfant devra peut-être rester sur les lieux pendant 30 minutes s'il a déjà eu une réaction allergique grave à un vaccin. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Très rarement, elles peuvent se produire quelques heures après l'administration du vaccin. **Si ces réactions se produisent après votre départ des lieux de la vaccination, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour une prise en charge immédiate**.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Pour obtenir la liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au manitoba.ca/covid19/public-resources.fr.html ou adressez-vous à votre vaccinateur ou fournisseur de soins de santé.

Qui NE DEVRAIT PAS recevoir le vaccin à ARNm?

- Les enfants qui ont développé une myocardite ou une péricardite après avoir reçu une première dose de vaccin contre la COVID-19.
- Les personnes dont les enfants ont des antécédents de myocardite non liée à un vaccin contre la COVID-19 devraient consulter leur équipe de soins cliniques avant la vaccination. Il s'agit d'une mesure de précaution qu'il convient de prendre en attendant que plus d'information soit disponible. Les personnes qui préféreraient ne pas attendre avant de faire vacciner leur enfant devraient parler à leur vaccinateur ou à leur fournisseur de soins de santé au sujet des risques et des avantages de poursuivre la vaccination.
- Les enfants ayant des antécédents du syndrome inflammatoire multisystémique; leur vaccination doit être retardée jusqu'au rétablissement clinique ou jusqu'à 90 jours après le diagnostic, la plus longue de ces périodes étant retenue.
- Les enfants allergiques à une substance active ou à tout ingrédient contenu dans le vaccin contre la COVID-19 OU qui ont eu une réaction allergique grave après leur première dose.
- Votre enfant devra consulter un allergologue avant la vaccination.
- Les vaccins à ARNm contiennent deux ingrédients qui sont des allergènes potentiels connus comme causant de possibles réactions allergiques, y compris des réactions graves :

    1. Le polyéthylèneglycol, que l'on trouve dans une multitude de produits, notamment les produits de préparation colique pour coloscopies, les laxatifs, le sirop contre la toux, les cosmétiques, les solutions pour verres de contact, les produits de soins de la peau et certains médicaments, ainsi que comme additif dans certains aliments et certaines boissons. Les enfants allergiques au polyéthylèneglycol peuvent aussi être allergiques au polysorbate 80.
    2. La trométhamine, que l'on trouve dans certains médicaments et dans certains produits de contraste (colorants). Si votre enfant a eu une réaction allergique après avoir reçu un produit de contraste ou s'il est expressément allergique à la trométhamine, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de le faire vacciner.

Pour obtenir des renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au manitoba.ca/covid19/public-resources.fr.html ou adressez-vous au vaccinateur ou au fournisseur de soins de santé de votre enfant.

Votre enfant peut se faire vacciner s'il a des allergies non liées au vaccin, comme des allergies saisonnières ou environnementales ou des allergies aux piqûres d'insectes, à des aliments ou à des médicaments. Parlez au vaccinateur ou au fournisseur de soins de santé de votre enfant à propos de toutes ses allergies avant de le faire vacciner.

Si votre enfant fait de la fièvre ou présente d'autres symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19, ou s'il a été infecté à la COVID-19, il est recommandé d'attendre huit semaines après l'infection (à partir de

l'apparition des symptômes ou de la date de son test positif) avant de lui faire administrer la prochaine dose de vaccin de sa série primaire. Cet intervalle peut être plus court (c.-à-d. de quatre à huit semaines) pour les enfants modérément à gravement immunodéprimés. À tout le moins, vous devez attendre qu'il ait guéri de sa maladie grave et que sa période d'isolement recommandée soit terminée.

Si votre enfant a complété sa série primaire, mais a été infecté à la COVID-19 (infection confirmée par un test PCR positif ou un test antigénique rapide, par exemple), il est recommandé d'attendre six mois après l'infection avant de lui faire administrer sa prochaine dose de vaccin.

Le dossier de protection de votre enfant

Tous les vaccins que votre enfant reçoit, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans sa fiche d'immunisation, dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de connaître les vaccins que votre enfant a reçus ou doit recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si votre enfant a manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé du Manitoba et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements de votre enfant et de toute autre personne à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau local de la santé publique ou à un fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir des renseignements et la fiche d'immunisation du Manitoba de votre enfant, communiquez avec votre bureau local de la santé publique : manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour obtenir le certificat de vaccination pancanadien de votre enfant et en savoir plus à ce sujet, rendez-vous à la page manitoba.ca/covid19/vaccine/immunizationrecord/residents.fr.html.

Où puis-je trouver plus de renseignements?

Pour en savoir plus au sujet de la COVID-19 ou des vaccins qui vous protègent contre cette maladie, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé. Vous pouvez également téléphoner à Health Links – Info Santé à Winnipeg au **204 788-8200** ou au **1 888 315-9257** (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Province du Manitoba : manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html